

Conception: Remo Mascherini

Remo Mascherini est né en 1958 à Florence, en Italie. Ses parents ayant décidé de venir vivre en Suisse, il a grandi à Kehrsatz, dans le canton de Berne. Après avoir terminé l'école obligatoire, il effectue un apprentissage de quatre ans en qualité de graveur chez Klaus Graber, célèbre spécialiste bernois de la gravure en relief. Il poursuit ses études à l'Ecole des beaux-arts de Berne (devenue l'Ecole d'Arts Visuels), où il suit des cours de gravure, de dessin et de conception tridimensionnelle. Grâce aux nombreuses années passées à travailler dans les domaines du graphisme et de l'emballage, il justifie d'une expérience riche, notamment dans la gravure en relief sur acier, son domaine de spécialité. Depuis 2009, il crée ses esquisses et ses reliefs par ordinateur (CFAO). En 2013, Remo Mascherini rejoint l'équipe de Swissmint en qualité de graveur, où il est principalement responsable de la conception d'une image virtuelle en trois dimensions des esquisses de monnaie créées par divers artistes. Ces données en trois dimensions servent ensuite de base pour créer les étampes. Enfin, Remo Mascherini apporte les dernières retouches aux coins cylindriques en acier fraîchement fraîsées au moyen d'un travail de gravure minutieux.



Caractéristiques

Motif

Fanfares

Artiste

Remo Mascherini, Belp

Données techniques

Alliage: argent 0,835

Poids: 20 g

Diamètre: 33 mm

Valeur nominale légale

20 francs suisses

Date d'émission

26 mai 2016

Tirage

Pièces non mises en circulation:

30 000 pièces

Qualité flan bruni, avec étui:

5 000 pièces

Monnaie commémorative officielle 2016

Fanfares



Frappe et émission

Monnaie fédérale Swissmint

CH-3003 Berne

Tél. +41 58 4 800 800

Fax +41 58 462 60 07

www.swissmint.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swissmint



Pièces commémoratives officielles

Chaque année, la Monnaie fédérale Swissmint émet un nombre limité de pièces commémoratives représentant des sujets choisis avec soin. Les pièces bimétalliques, en argent ou en or, ont une valeur nominale officielle et sont disponibles dans différentes qualités. A collectionner pour son propre plaisir ou pour faire de magnifiques présents.

La Suisse, pays des fanfares

Dans notre pays, rares sont les grandes fêtes dont la bonne ambiance n'est pas assurée par une fanfare. Lorsqu'elles se mettent à jouer, ces formations instrumentales égaient les villes et les villages et contribuent grandement à la cohésion de la population. La Suisse est réputée pour ses fanfares, et cela à juste titre. En effet, presque chaque ville et chaque village en compte au moins une. Contrairement à d'autres pays, où les fanfares civiles reproduisent le modèle militaire, la Suisse possède surtout des orchestres d'harmonies (qui incluent des instruments à vent de la famille des cuivres et des bois) ou des formations de cuivres, des formations mixtes (qui incluent des saxophones et des cuivres) ainsi que des brass bands de type britannique.

Les associations de fanfares civiles ont été créées à l'image du corps militaire au tournant du XIX^e siècle déjà. En 1862, certaines d'entre elles ont organisé une fête de musique à Zofingue, à la suite de laquelle a été fondée la «Société fédérale des musiques de cuivres», connue aujourd'hui sous le nom d'Association suisse des musiques. En 1865, celle-ci comptait déjà quatorze sociétés membres. En tant qu'association faîtière, elle dénombre à ce jour plus de 2000 sociétés de taille variable, qui sont rattachées à l'une des sept associations membres au niveau suisse ou à l'une des 24 associations membres aux niveaux régional ou cantonal. Celles-ci réunissent environ 80 000 membres, dont des musiciens, des chefs d'orchestre et des membres de fanfares de jeunes musiciens. Il existe par ailleurs de nombreuses autres formations, telles que les brass bands, les big bands ou les guggenmusik, qui ne font partie d'aucune association.

Sources: OFC, www.traditionsvivantes.ch et Association suisse des musiques ASM, www.windband.ch
Photo © Tobias Kühn